

Darnac, commune des migrations

L'épicentre des migrations maçonnantes de Basse-Marche est Darnac, commune décrite en ces termes en 1858¹ :

Darnac, 11 kilomètres du Dorat, 15 de Bellac, 57 de Limoges. — Rive droite de la Gartempe, — jolie position. — 2 029 habitants en 1806, 2 246 en 1856. — Cette commune importante est éparpillée et ne compte guère que 200 habitants dont les demeures soient agglomérées. — Traversée par la route impériale de Clermont à Saintes, à laquelle elle se relie par une route communale. — Carrières de granit, — deux écoles, — un notaire, — agriculture assez bien entendue, — commerce de bestiaux. — Les routes, surtout de vicinalité, m'ont paru en fort mauvais état, — l'irrigation mal entendue. — Ici encore, mon guide m'a répété ses doléances sur les biens communaux. Nous avons visité la belle cascade du Saut-de-Bram, à son confluent avec la Gartempe. — Le temps m'a fait défaut pour visiter sur les bords de la Brame les vastes ruines de la Peyrière², — et plus loin celles du château de la Côte-au-Chapt³, ayant appartenu autrefois à la famille de Lusignan. Darnac a sa mention dans l'histoire. Allou (p. 23) raconte ceci, pris, dit-il, dans les mémoires de M. Robert : f Le roi Louis XIII passa à Limoges vers la Toussaint (en 1632), puis au bourg de Darnac. Je lui fis une harangue en pleine campagne. Nous le trouvâmes dans un petit carrosse, qui avait le fouet à la main et le menait tout seul. Il n'y avait que lui dans ledit carrosse, et, quand il fut près de Darnac, il monta à cheval et avait un manteau écarlate. Ma harangue finie, il eut grande peine à nous dire : « Tenez-moi cela, et je vous serai bun roi », car il ne pouvait parler qu'avec grande peine ; mais il avait un fort bon jugement, et était adroit à toutes sortes d'exercices, etc. D'après mon guide, auquel je laisse toute la responsabilité de la chose, la fête patronale de Darnac est celle de Saint-Jean-Baptiste, qui, ce jour-là, guérit tous les maux qui peuvent affliger notre misérable nature. A celte fin, il suffit de jeter à sa statue une pelote en laine de manière à ce qu'elle frappe la statue à la partie correspondant à la partie malade. Il est vrai, ajouta-t-il avec un faux air de bonhomie, que, pour que le miracle opère, il faut encore que le patient soit adroit et croyant.

Une économie figée dans la tradition

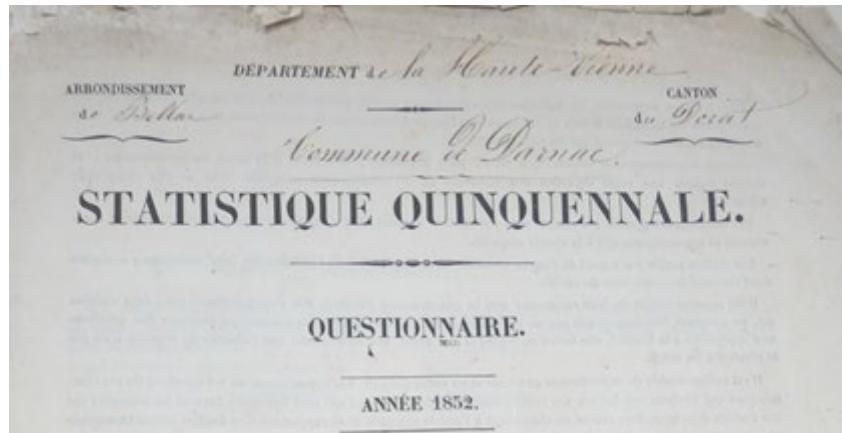
En 1852, le gouvernement organise une enquête *Statistique quinquennale* pour connaître l'économie de son territoire. La commune de Darnac y répond et fournit de nombreuses informations. Elle procède de la même façon pour renseigner les questionnaires que l'administration lui adresse et qui sont conservées aux archives départementales pour les années 1873, 1876 et de 1880 à 1915⁴. L'analyse des informations fournies exige la prudence car le statut social de celui ou de ceux qui ont répondu aux questions n'est pas mentionné (le maire, une commission dont la composition change, etc.). De plus l'intitulé des rubriques à renseigner peut varier, solliciter des réponses globales (nombre de bovins) ou très détaillées (vaches élevées d'un an et au-dessus, moins d'un an). Malgré ces réserves, ces enquêtes fournissent une vue d'ensemble précise de l'évolution de l'économie de Darnac qui est en cohérence avec les études générales consacrées à la Basse Marche.

¹ Le 20 décembre, le Courrier de Limoges 14 septembre 1858 n°215 - Rubrique *Lettres du Limousin, quarante-sixième lettre*

² Les vestiges de ce château dont le donjon date du XIII^e siècle sont situés sur la commune d'Oradour-Saint-Genest

³ Il date du XII^e siècle et est situé à Darnac au lieu-dit la Côte-au-Chapt. Son donjon est classé monument historique depuis 1988

⁴ AD 87. E dépôt 55/F4



Couverture du document de présentation de l'enquête

Une commune rurale pratiquant la polyculture et l'élevage

En 1852, la moitié des 3 724 hectares de la commune est composée des terres labourables (52 %) ; puis viennent les pâturages, landes et pacages (25 %), les prairies naturelles (12 %) et les forêts (6 %). Sur ces terres labourables, près de 45 % sont laissées en jachère et 40 % sont consacrées à la culture des céréales. L'assoulement biennal est le mode dominant conjuguant blé et jachère. Parmi les céréales, le froment est la première cultivée (59 %) devant le seigle (22 %), l'avoine (11 %) et le sarrasin (7 %). La pomme de terre (6% de la surface totale), les légumes secs, le lin, le chanvre et le maïs, les betteraves n'occupent qu'une très faible superficie.

Céréales	Superficie Cultivée (en hectares)	Production de grains (en hectolitres)	Production de paille (en quintaux)	Valeur globale de la production (en francs)	Nombre de journées de travail pour les hommes	Nombre de journées de travail pour les femmes et les enfants	Total des salaires pour cultiver un hectare (en francs)
Froment	465	5 560	10 250	208 300	35	23 15	116,50
Seigle	174	2 088	4 000	70 484	30	20 10	104,50

Comparaison des cultures de froment et de seigle à Darnac en 1852

Le froment est la céréale la plus cultivée et celle qui rapporte le plus. Si l'on en croit les chiffres fournis par l'enquête, sa valeur de la production à l'hectare est de 448 francs contre 405 francs pour le seigle. Si l'on veut connaître le revenu net à l'hectare en déduisant de la valeur totale de la récolte les salaires versés aux paysans (pour le froment 208 300 – 54172,50), ce revenu est de 331,45 francs à l'hectare pour le froment et de 300 francs pour le seigle.

Aussi les cultivateurs de Darnac, compte-tenu de la nature des sols et des méthodes traditionnelles de culture, privilégièrent le froment à cause de ses qualités nutritives et de son rapport, sans délaisser le seigle adapté au terroir.

Les prairies naturelles se répartissent ainsi : 448 hectares sont non irrigués contre 40 qui le sont.

La vigne occupe 43 hectares plantés d'environ 3 000 pieds chacun pour une production de 6 hectolitres à l'hectare vendu 10 francs.

Les châtaigneraies⁵ occupent 66 hectares pour un revenu de 2 640 francs. Le châtaignier, aussi appelé *arbre à pain*, fournit un pain particulier à base de farine de châtaignes et il est plus intéressant pour le paysan du Limousin, du Périgord ou des Cévennes de cultiver ces arbres qu'un champ de seigle. Exprimé en calories à l'hectare, le rendement du châtaigner est 2 à 3 fois plus élevé que celui du seigle⁶. Enfin 60 hectolitres de cidre sont produits, vendus 7 francs l'unité.

Quant à l'élevage, ce sont essentiellement des vaches de race limousine, des bœufs et des brebis qui constituent le cheptel. Une vache donne en moyenne 200 litres de lait vendus 5 centimes le litre et la quantité de laine produite par bête est de 600 grammes vendus 1,50 francs le kg.

Une propriété extrêmement morcelée

En 1852, il y a 12 660 parcelles dont la superficie moyenne est de 29 ares. Cette donnée théorique est cependant nuancée par la répartition des exploitations selon leur superficie car neuf fermes sur dix ont moins de 10 hectares.

Superficie	Nombre de fermes
Moins de 5 hectares	528 – 75%
De 5 à 10 hectares	102 – 14,5 %
De 10 à 20	48
De 20 à 50	15
De 50 à 100	9
Plus de 100	2

Nombre de fermes à Darnac en 1852, selon leur superficie

Cette faible superficie a pour conséquence que de nombreux paysans se louent à la journée dans d'autres exploitations et/ou migrent périodiquement pour aller chercher ailleurs du travail.

Des pratiques de culture qui n'ont guère évolué

De 1876 à 1914, l'agriculture pratiquée dans cette commune apparaît figée dans des pratiques ancestrales. C'est la tradition qui règle les façons de faire pour cultiver la terre et élever le bétail. L'assolement biennal dans les très petites exploitations se conjugue avec la jachère et le fumier. On emploie bœufs (148) et vaches (300) pour la traction des charrues et autres matériels. Le fléau est le seul outil utilisé pour égrainer la récolte des céréales.

La traction animale, la charrue simple (150 sur la commune), la quasi-inexistance de la machine à battre (4 seulement), aucune motorisation : voilà des traits saillants. Au fumier d'étable s'ajoutent tout à la fin du siècle l'utilisation de la chaux (3 000 quintaux) et les superphosphates (1 000 quintaux).

⁵ In Revue Nos ancêtres, vie et métiers. N°74, juillet 2015

Stabilité des surfaces cultivées

Années ⁷	Superficie totale	Terres labourables ⁸	Prés naturels Pâturages, pacages	Vignes	Bois	Landes et terres incultes
1876	2 494	1302	1 046	25	114	
1900	2 444	1510	850	10		70
1901	2 494	1530	850	2		10
1902	2 494	1529	850	2		10
1903	2 494	1600	850	3		19
1904	2 494	1695	750	3	8	18
1905	2 494	1695	750	3	8	18
1906	2 494	1695	750	3	8	18
1907	2 494	1845	605	4	8	16
1908	2 494	1845	505	4	10	16
1909	2 494	1855	600	3	15	8
1910	2 494	1860	597	3	15	8
1911	2 494	1847	605	3	48	12
1912	2 494	1847	605	3	18	12
1913	2 494	1847	605	3	18	12
1914	2 494	1847	605	3	18	12

Evolution des superficies cultivées à Darnac de 1862 à 1914

Si en 1852 les terres labourables dominent devant les prairies et pâturages, les landes, la forêt et la vigne, en 1914, la situation n'a pas vraiment changé : les terres labourables dominent devant les prés, pâturages et pacages. Mais les landes, les bois et la vigne sont en très net recul.

Notons un accroissement des terres labourables entre 1903 et 1914 (de 64 à 74 %) au détriment des prés et pâturages et des landes suite à des opérations de défrichements de 80 hectares dans les années 1880-1890.

⁷ Les années figurent dans une série quasi complète renseignée de façon homogène

⁸ Terres en cultures, en jachère, en prairies artificielles ou en prairies temporaires

Stabilité des céréales cultivées et de leurs rendements

Années	N hect froment Rend/hect.	N. hect. seigle Rend/hect.	N hect. méteil	N. hect. avoine Rend/hect.	N. hect. sarrasin Rend/hect.	N. hect. pomme de terre Rend/hect.	Châtaignes Pommes à cidre. Quintaux
1857	400 12	100 12	74 12	84 10	55 10	50	-
1864	366 14	146 13		107 12	70 10	-	-
1868	368 11	140 12		107 8	70 10	-	-
1882	200 25	18 25		30 30	40 35	50 30	-
1886	192 16	18 13		45 22	22 10	50 62	380 q 1 500 q
1890	200 20	18 16		50 20	30 12	60 48	160 q 630 q
1895	290 15	8 18		25 25	15 12	100 25	150 q 1 500 q
1900	290 15	10 12		50 20	15 4	100 20	100 q 3 500 q
1905	345	7		67	20	130	50 q 5 q
1910	600	12		165	110	248	30 q 2 800 q
1914	761	10		270	35	254	80 Q et 5 000 Q
1915	560	11		270	35	250	180 q 2 500 q

Cultures et rendements dans la commune de Darnac entre 1857 et 1914

Le froment et l'avoine sont les deux cultures dominantes qui connaissent une expansion dans la seconde moitié du siècle, à la différence du sarrasin et du seigle qui occupent des surfaces réduites. Les surfaces en froment et en avoine doublent entre 1905 et 1914 au détriment de celles en seigle. Le méteil, quant à lui, est abandonné en 1862. Les surfaces cultivées en pommes de terre s'accroissent avec régularité passant de 50 hectares en 1857 à 250 hectares en 1914. Le maïs apparaît sur des superficies modestes en 1905 avec 4 hectares pour atteindre 40 hectares en 1914. Le chanvre, le lin et le colza demeurent des cultures marginales et en voie d'extinction sur cette période.

Les rendements à l'hectare pour le froment progressent suivant les années et se situent autour de 15 hectolitres. Ce rendement se situe dans la moyenne nationale⁹. Pour le sarrasin, c'est 10 quintaux à l'hectare. Le rendement pour les pommes de terre est compris entre 20 et 25 quintaux.

⁹ Encyclopédie agricole. Céréales par C.V. Garola. Paris, librairie JB Bailliére et fils. 1920

Stabilité de l'élevage

Années	N de bœufs de travail / d'engrais	Vaches	Ovins (brebis et moutons)	Cochons
1857	175	505	-	310
1873	160	450	1 710	293
1880	165	420	1 675	300
1886	160/65	390	1 045	360
1890	175/70	380	935	280
1895	172/54	380	515	350
1905	230	600	1 100	624
1910	300	800	1 070	925
1914	230	660	370	862
1915	150	650	335	940

Nombre d'animaux à Darnac entre 1857 et 1914

L'élevage connaît une stabilité, tant pour les bœufs que les vaches. Ce sont les ovins qui connaissent les plus grandes fluctuations avec 1 675 têtes en 1880, 515 en 1895 et 370 en 1914. Pour les porcs, la progression est régulière et triple sur la période passant de 310 têtes en 1857 à 862 à la veille de la guerre.

Sur ce demi-siècle, Darnac connaît donc une grande stabilité d'ensemble de son économie avec les fluctuations dues aux éléments climatiques. Cependant le froment, l'avoine, la pomme de terre sont davantage cultivés et l'élevage porcin se développe. La récolte de la châtaigne et de la pomme à cidre se maintiennent sur la période.

Des conditions de vie misérables

Des salaires très faibles

Salaires par journée	1857	1858	1859	1860	1862	1868	1882	1892
Journalier non nourri – été	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	3,50	3,50	3,50
Journalier non nourri – hiver	2	2	2	2	2	2,50	2,50	2,25
Homme nourri – été						2,50	2,50	2,50
Homme nourri – hiver						1,75	1,50	1,50
Femme non nourrie – été							2,50	2,50
Femme non nourrie – hiver							1,50	1,50
Femme nourrie – été							1,50	1,50
Femme nourrie – hiver							0,75	0,75
Enfant nourri – été							1	1,50
Enfant nourri – hiver							0,50	1
Enfant non nourri								

Salaires par journée	1857	1858	1859	1860	1862	1868	1882	1892
Maçon	2	2	2	2	2			
Charpentier	2,50	2,50	2,50	3	3			
Menuisier	2,50	2,50	2,50	3	3			
Forgeron	2	3	3	2	3			
Gages laboureur plus de 16 ans / an							350	280
Gages d'un domestique / an							80	80
Gages d'une servante / an							150	150

Evolution des salaires et des gages à Darnac entre 1857 et 1892

Entre 1852 et 1892, les salaires journaliers des ouvriers agricoles varient en fonction de deux paramètres, la saison et le fait d'être nourri ou non. L'hiver, ils sont tous inférieurs à ceux de l'été, période des moissons.

En 1852, le salaire d'une journée de travail pour un homme est de 1,25 franc non nourri et de 1 franc nourri ; celui d'une femme 0,80 franc non nourrie et 0,60 franc nourrie et celui d'un enfant 0,70 non nourri et 0,50 nourri. Les gages annuels en argent d'un valet de ferme varient entre 120 et 180 francs avec une moyenne de 160 francs. Ceux d'une servante varient entre 30 et 80 francs avec une moyenne de 50 francs. La valeur annuelle de la nourriture est estimée à 10 francs. A titre de comparaison, le prix de journée d'un attelage de bœufs est de 4 francs.

En 1868, dans la commune voisine d'Oradour-Saint-Genest située à 7 km de Darnac, le salaire moyen d'un *bon journalier agricole* est :

- s'il est nourri, pendant la récolte 2,50 f ; en temps ordinaire, 1,78 f.
- s'il n'est pas nourri, pendant la récolte 3,50 f ; en temps ordinaire 2,50 f.

En 1882, la nourriture est estimée entre 0,75 et 1 franc par jour pour les adultes et à 0,50 franc pour les enfants.

Les menuisiers et charpentiers aux savoir-faire plus avérés sont davantage rémunérés que les maçons. Ces derniers sont payés en Basse-Marche comme les journaliers non nourris, alors qu'à Niort¹⁰ (79) par exemple, en 1879 et en 1888, le salaire journalier du maçon varie entre 2,50 francs, 3 francs jusqu'à 4 francs, avec une moyenne comprise entre 3 et 3,50 francs

¹⁰ AD 79 6M 606

Cette situation explique leur migration vers des contrées plus avantageuses. En 1852, ils sont 309 *maçons à migrer périodiquement pour aller chercher du travail* (soit environ 70 % de la population des hommes adultes).

Le coût de la vie de 1857 à 1862

Produits	1857	1858	1859	1860	1862
500 grammes pain de froment 1 ^{ère} qualité	0,18	0,15	0,15	0,15	
500 grammes pain de froment 2 ^{ème} qualité	0,15	0,12	0,12	0,12	
500 g pain froment et seigle	0,10	0,70	0,70	0,70	
500g de viande de bœuf	0,50	0,50	0,60	0,60	0,50
500g de viande de vache	0,50	0,40	0,50	0,55	0,50
500g de viande de mouton	0,50	0,45	0,50	0,60	0,70
500g de viande de veau	0,50	0,40	0,60	0,60	0,65
500g de viande de porc	0,50	0,40	0,60	0,60	0,70
Oie	2	2,50	2,50	3	3
Canard	1	1,25	1,50	1,50	1,50
Pigeon	0,45	0,50	0,50	0,50	0,50
500 g beurre de table	0,75	0,65	0,65	0,70	0,75
500 g de beurre de cuisine	0,40	0,65	0,65	0,65	0,60
1 litre de pommes de terre	0,03	0,02	0,03	0,05	0,025
1 litre de vin rouge ordinaire d'ouvrier	0,50	0,40	0,45	0,65	0,65
1 litre de cidre	0,30	0,25	0,30	0,40	0,65
1 stère de bois	3	3	3	3	4
100 kg de charbon de bois	8	8	8	8	

Prix des aliments à Darnac entre 1857 et 1862

En 1852, les dépenses habituelles annuelles d'une famille de journaliers de cinq personnes (père, mère et trois enfants) sont estimées pour :

- logement : 25 f ; habillement : 100 f ; chauffage : 20 f ; impôt : 8 f
- légumes : 30 f ; viande : 25 f ; lait : 15 f ; vin : 5 f ; sel : 40 kg ; pain : 1 200 kg ou 30 sacs de froment ou de méteil.

La comparaison avec les prix des biens immobiliers et des animaux cette même année 1852 est éclairante. A noter que les prix des terres labourables et des prés naturels sont très différents selon la classe dont ils dépendent.

Terre	Prix à l'hectare	Animaux	Prix en francs
Terre labourable classe 1	1 100	Cheval de trait Taureau Bœuf de travail Vache pleine Vache ordinaire non pleine Porc Veau pour boucherie Mouton de 2 ans Brebis de 2 ans	200
Terre labourable classe 2	550		200
Terre labourable classe 3	200		200
Pré naturel classe 1	2 500		150
Pré naturel classe 2	1 500		100
Pré naturel classe 3	700		30
			25
			7
			3

			Agneau	1,59
<i>Valeur vénale d'un hectare de terre et de pré en 1852</i>			<i>Prix des animaux en 1852</i>	

Si les salaires des maçons comme des journaliers sont stables sur la période 1857 à 1862, les prix des produits alimentaires connaissent une augmentation de l'ordre de 16 %. Voilà qui accroît les difficultés quotidiennes de cette population.

Des écarts considérables entre groupes sociaux

La majorité de la population de Darnac est composée de paysans, le plus souvent propriétaires qui possèdent de minuscules fermes et qui sont obligés de se louer à la journée et/ou de migrer comme maçons. Le nombre de colons et de métayers est faible, 17 contre les 511 qui cultivent leur terre.

Les notables sont très peu nombreux et possèdent des exploitations de grande superficie puisque nous en dénombrons onze de plus de 50 hectares dont deux de plus de 100 hectares. A qui appartiennent-elles ? Aux familles nobles, aux de Fornel, aux de Blond et aux Richard de Latour. Il existe également des notables d'origine bourgeoise dont le plus représentatif est le notaire Charles Martin Lesterpt.

La comparaison entre les contrats de mariage et dots permet d'illustrer le fossé entre ces deux catégories.

A Darnac, Jean Cubaud (1841-1915) se marie le 18 janvier 1865 avec Marie Bouquet. Le contrat établi par le notaire Lesterpt stipule :

Silvain Cubaud et Marie Audy, sa femme promettent et donnent en avancement de succession, et sous la condition du rapport, au dit Jean Cubaud, leur fils, futur époux, une somme de deux cents francs, laquelle somme de deux cents francs a été payée comptant par le dit Silvain Cubaud audit Jean Cubaud qui en accuse quittance.

Les dits Pierre Bouquet et Anne Noton promettent et donnent à la dite Marie Bouquet, leur fille future épouse, en avancement de succession et sous la condition du rapport une somme de cent vingt francs, en argent et huit draps neufs, de toile de gros estimés pour la perception des droits d'enregistrement à la somme de quarante francs. Les cent vingt francs et les huit draps ont été payés comptant par les dits Pierre Bouquet et Marie Noton aux futurs époux qui en accordent quittance¹¹.

Sa sœur Marie épouse le 18 janvier 1865 un maçon, Jean Laroche. Le contrat, toujours établi par le notaire Lesterpt, stipule :

Les parents du futur promettent à leur fils en avancement de succession et sans la condition du rapport une somme de deux cents francs, laquelle somme sera payée dans cinq années du jour du mariage, sans intérêt jusqu'à la dite époque, après laquelle à défaut de paiement, les intérêts prendront cinq pour cent par an. Les parents de la future promettent à leur fille « en avancement de succession et sans la condition du rapport une somme de deux cents francs, laquelle somme a été payée comptant.

Et chez les notables ? La seule information trouvée nous est fournie par le contrat de mariage établi par le notaire Pouret de Chauvigny, le 22 janvier 1877 à l'occasion du mariage le 4 janvier 1877 de Jacques, François Xavier Richard de Latour (1849-1914) avec Camille de Lauzon. Jacques François est issu de la grande famille noble de Darnac et son épouse est fille unique de Louis Xavier de Lauzon, propriétaire et maire de Bonneuil-Matours (86).

¹¹ AD 87 – cote 4E 15/18

Aux termes de ce contrat : sous l'article trois mademoiselle de Lauzon a déclaré faire l'apport de trois titres de rente cinq pour cent sur l'Etat français au porteur, l'un de 50 frs de rente, l'autre de 20 frs et le troisième aussi de 20 frs, valant le tout au cours de la Bourse 1 918 frs. 2° trente six obligations trois pour cent de la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans d'une valeur de 11 826 frs ; 3° une créance au capital de 5% due par Mr Adolphe Pérot, limonadier demeurant à Chef-Boutonne suivant acte de transport passé maître Pyard, notaire à Poitiers le 7 juillet 1876, de 500 frs ; 4° une créance de 2 500 frs au capital due par les époux Claude Bobier demeurant à Bellefonds ; 5° divers objets mobiliers consistant en une glace, une batterie de cuisine et douze chaises estimés 103 frs ; 6° un reliquat de prix de vente des meubles et immeubles et un prorata de fermage dont le montant n'a été porté que pour mémoire

Total sans l'article porté pour mémoire 16 847 frs.

La future épouse s'est encore constituée en mariage divers objets mobiliers d'une valeur de 291 frs. Sous l'article quatre M. et Madame de Lauzon ont donné et constitué en dot à la future épouse leur fille en avancement de leur succession imputables en totalité sur celle à échoir du premier mourant d'eux et subsidiairement en cas d'insuffisance sur celle à échoir du survivant : 1° une somme de 50 000 frs que M et Madame de Lauzon se sont réservés de payer quand bon leur sembleront, après avertissement donné six mois d'avance et ils se sont obligés à cet acquittement par la voie solidaire et indivisible entre eux ; et à partir de la célébration du mariage projeté et tant qu'ils seront débiteurs de ces 50 000 frs les donateurs ont promis et se sont obligés sous la solidarité d'en payer l'intérêt sur le pied de quatre pour cent par an ; 2° et divers objets mobiliers détaillés au dit contrat et évalués à la somme de 1 052 frs livrables dès le lendemain de la célébration du mariage projeté.

Sous l'article cinq, M et Madame de Latour ont donné et constitué en dot au futur époux leur fils en avancement de leur succession une somme de 60 000 frs que M et Madame Richard de Latour se sont réservé de payer quand bon leur semblera après avertissement donné six mois d'avance ; et à partir de la célébration du mariage et tant qu'ils seront débiteurs de ces 60 000 frs les donateurs se sont obligés et ont promis d'en payer l'intérêt sur le pied de cinq pour cent par an.

Dot à leurs mariages des		
	Cubaud en 1865	Richard de Latour en 1877
Apports des parents paternels	Mariage de Jean et de Marie 200 frs Soit 100 jours de travail d'un maçon ou le prix d'un bœuf de travail	Mariage de François 60 000 frs Soit 30 000 jours de travail ou un troupeau de 300 bœufs !
Apport des parents maternels - en argent - en matériels	120 frs 200 frs 8 draps neufs 40 frs	50 000 frs 1 052 frs
Apports personnels de la future - en argent - en matériel		16 744 francs 394 frs
Biens d'un couple à son mariage	560 frs	128 190 frs 320 fois plus

Tableau comparatif des dots d'un paysan et d'un noble à Darnac

Ce contrat de mariage n'a rien d'exceptionnel. L'analyse de quelques contrats concernant des maçons de Basse Marche au XIX^e siècle montre combien ces gens sont pauvres et épousent des jeunes filles pauvres. Les dots des futurs époux sont constituées des futurs droits de succession, d'une somme d'argent de faible valeur, du mobilier rudimentaire (lit garni, commode) et de quelques outils. Celles des femmes ont la même composition.

Contrats de mariage de maçons en Basse-Marche

Années	Lieu	Futurs époux	Métier	Dot de futur époux	Dot de la future épouse
1821	Mouter	Paul Cubaud - Jeanne Desbordes Epoux : 25 ans ; 3/6	Maçon	Tous ses droits mobiliers qui pourront lui échoir de leurs futures successions, en quoi ils pourront se constituer et comporter ; ainsi que dans l'acquisition aujourd'hui d'une chènevière sise au lieu de Mouter moyennant la somme de 100 francs	Une somme de 200 francs ; un lit en coutil avec son traversin garni de plumes mêlées, rideaux, le tout neuf ; six linceuls de toile de gros de chacun quatre mètres et demi ; deux nappes, une de toile de brin, l'autre de toile de gros et chacune un mètre trois quart ; une serviette de toile de brun.
1826	Darnac	Sylvain Cubaud - Marie Audy Epoux : 26 ans ; 1/8	Maçon		Un lit garni en coutil, plus six draps neufs, de toile de gros, plus un coffre neuf ferré et fermant à clef. Valeur de 90 francs.
1830	Darnac	Nicolas Cubaud - Anne Moreau Epoux : 26 ans ; 3/8	Maçon	Un châlit, une baillière dessus, deux vergettes de mauvais rideaux ; deux draps presque neufs, une barrique, un petit fut, un plat de cailloux, deux palisses, une tranche, une poêle à bêcher, deux cuillères, une neuve et l'autre demi-usée, une petite tenaille, une serpe à la main	Un lit et son chevet en toile, châlit, rideaux en toile ; six draps de gros dont trois neufs et trois demi-usés, un coffre neuf, ferré et fermant à clef, le tout de valeur de 74 francs,
1856	Saint - Bonnet -de- Bellac	Jacques Jallet - Françoise Cubaud Epoux : 37 ans ; 2/2	Maçon	Un pâatural, 2 terres dont une plantée de châtaigniers, 4 maisons neuves avec leurs jardins ; un lit composé de son châlit en chêne, rideaux en coton, couche et traversin en coutil garnis de plumes, une couverture en laine, quatre draps de lit, une nappe en toile de gros, une table avec tiroir en chêne, un pétrin aussi en chêne, deux coffres aussi en chêne, une commode en cerisier avec tiroir, ferrée fermant à clef	Un lit composé d'un châlit en chêne, tours et rideaux en coton, couche et traversin en coutil garnis de plumes d'oie et autres volailles, une couverture en laine, huit draps de lit en toile de gros, une commode en cerisier à deux battants et deux tiroirs ferrés fermant à clef, un vaisselier en même bois, le tout neuf évalué 120 francs
1862	Darnac	Jean Cubaud - Marie Maisonnier Epoux 22 ans ; 1/4	Maçon	Le futur se constitue les droits qui lui échoiront par la suite par succession, donation, ou autrement.	Un lit garni à usage de village, six draps de toile de gros neufs ; un coffre de bois de cerisier, fermé et fermant à clef. Valeur 100 francs.
1865	Darnac	Jean Cubaud - Marie Bouquet Epoux 23 ans ; 5/8	Maçon	200 francs	120 francs en argent ; 8 draps neufs de toile 40 francs
1865	Darnac	Jean Laroche et Marie Cubaud Epoux : 26 ans ; 1/1	Maçon	200 francs	200 francs
	Bussièr	Léonard Cubaud - Françoise	Maçon	Le futur époux se constitue tous les droits	Sa tante lui donne une maison avec chambre,



1867	ePoitevine	Pailler Epoux : 28 ans ; 2/8		mobiliers et immobiliers qu'il a recueillis qui sont indivis entre lui et ses frères et sœurs. Son père lui constitue en avancement d'hoirie 100 francs.	grenier dessus, courtillages et dépendances, toits à cochons et prés y attenant ; un jardin appelé la vigne.
1871	BussièrePoitevine	Pierre Cubaud - Anne Gourdonneau Epoux : 28 ans ; 2/4	Maçon	Un lit composé de châlit, paillasse, couette et traversin de plumes d'oies et couverte en laine.	Un lit composé de châlit, paillasse, couette et traversin garniture et rideaux ; une commode, 6 draps, 2 nappes et 12 essuie-mains. Valeur 200 francs
1878	BussièrePoitevine	Louis Cubaud - Marguerite Chagnaud Epoux : 29 ans ; 3/5	Maçon	Le futur époux se constitue une somme de 1 500 francs qui provient de son travail et de ses économies	Une somme de 200 francs argent ; 10 draps de lit, une commode avec vaisselier et un lit garni et complet à la duchesse. Valeur de 200 francs
1879	Darnac	JB Faure - Louise Cubaud Epoux : 25 ans ; 3/4	Maçon	Tous les biens qu'il possède évalués 1750 francs et les objets mobiliers suivants : un lit garni et complet à usage de village et 6 draps de lit en toile de gros. Estimation 60 f.	Un lit composé de châlit en chêne, paillasse, couette et traversin en coutil garni de plume mêlée, courte pointe en coton, rideaux en coton ; six draps de lit en toile de gros. Estimation 60 francs.
1874	Darnac	Philippe Cubaud - Anne Faure Epoux 24 ans ; 2/3 Frère de Jean et de Louise	Maçon	Un lit composé de châlit en chêne, paillasse, couette et traversin en coutil garni de plume mêlée, courte pointe en coton, rideaux en coton ; six draps de lit en toile de gros neufs. Estimation 60 francs.	Une commode et son vaisselier en cerisier, un coffre et 9 draps de lit en toile de gros, le tout 60 francs. Tous les biens et droits qui lui sont déchus par le décès de son père, indivis avec sa mère, son frère et sa sœur, lesquels droits sont évalués à la somme de 1200 francs.
1874	Darnac	Jean Cubaud - Louise Cubaud Epoux : 29 ans ; 1/3	Maçon	Une somme de 150 francs, 6 draps de lit en toile de gros neufs évalués 24 f.	Un lit garni et complet à usage de village. 6 draps de lit neufs en toile de gros et une commode en cerisier avec son vaisselier de même bois. Valeur 120 francs.



La comparaison des contrats de mariage éclaire les différences de conditions de vie entre les paysans pauvres et les nobles. Mais bien qu'ils se distinguent très nettement de l'immense majorité des paysans, ces derniers ne forment pas une classe unie. Entre eux les enjeux politiques sont importants et les différends peuvent éclater au grand jour.

En témoigne un incident survenu en 1814. Après l'exil de Napoléon, Louis XVIII, en restaurant la royauté, redonne force et vigueur à la noblesse, aux émigrés de l'Ancien Régime au détriment des Révolutionnaires. A Darnac, la tension se manifeste le jour de la Toussaint, dans l'église¹². Tout le village est réuni et au premier rang, M Charles Martin Lesterpt¹³ représente la municipalité. Non loin de lui l'ancien seigneur de Darnac, M. de Blonze¹⁴ est entouré de quelques émigrés. Au moment de l'élévation, le sacristain chargé de distribuer le pain bénit s'approche du banc municipal. Ce que voyant, M de Blonze s'écrie d'une voix forte : *Sacristain ! Apporte ici le pain bénit. Apporte ! Apporte !* Le pauvre homme s'arrête, interdit. Il regarde M Lesterpt qui est à genoux et qui lui dit avec calme : *Sacristain, c'est au maire que vous devez d'abord offrir le pain bénit.* M. de Blonze s'empare alors de deux bâtons qui se trouvaient à sa portée, et comme un furieux, en frappe à coups redoublés le banc où il était assis, en continuant de menacer le malheureux sacristain. Celui-ci épouvanté se laisse pousser vers le banc du seigneur. M de Blonze arrache de force le pain bénit, *qui est mis en pièces- et présenté ensuite au maire, toujours à genoux, qui le refuse.*

Le maire adresse une pétition à la Chambre des députés et conclut ainsi : *Il semble que les émigrés veuillent traiter la France en pays conquis. Ils paraissent se mettre au-dessus des autorités et ne reconnaître d'autre loi que leur volonté.*

Les protagonistes de cet incident sont présentés dans l'annexe 3.

Darnac entre religion catholique et superstition

En Haute-Vienne comme partout en France, mais peut-être plus encore que dans le reste du pays, l'église catholique impose son idéologie. La pratique des ostensions¹⁵ qui remonte au X^e siècle est là pour en témoigner, aujourd'hui encore. Cette idéologie soutenue par la noblesse marque profondément la vie des gens de Basse Marche, et notamment ceux de Darnac.

La limite entre religion, superstition et filouterie est parfois ténue, comme le prouvent la croyance au pouvoir de guérisons multiples de la statue de Saint Jean-Baptiste et la pratique surprenante qui s'y rattache.

¹² Extrait de la revue «Horizons du Limousin et de la Marche », 1^{er} trimestre 1953 – article L'émigré, le maire et le sacristain de Roger Langeron

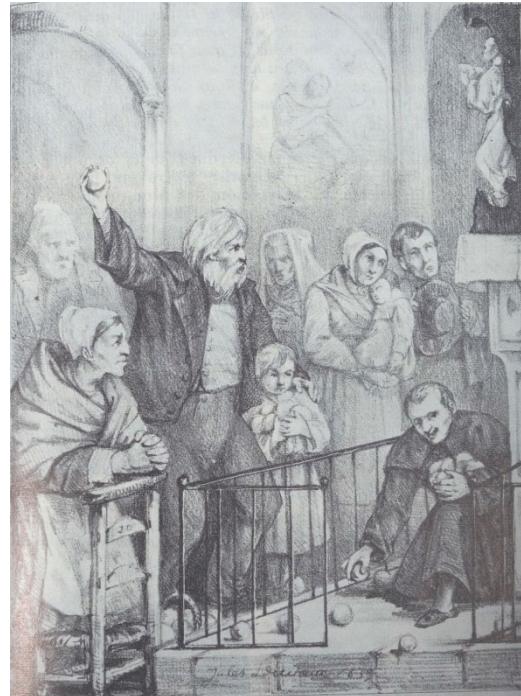
¹³ Né à Poitiers de François Lesterpt officier de gendarmerie et de Marie Desguercy. Lieutenant au 107^e demi-brigade, il postule à la médaille de Saint-Hélène. Décédé à Darnac à 88 ans le 5 février 1865

¹⁴ Sans doute M. de Bond dont le nom s'est orthographié également de Blom

¹⁵ Ce sont des fêtes religieuses et populaires ayant lieu tous les sept ans dont la légende fixe l'origine en 994 lorsque le Limousin connaissait une grave épidémie, le mal des ardents, due à l'ergot de seigle. Le clergé organisa à Limoges une procession au cours de laquelle elle montra aux fidèles rassemblés les reliques des saints limousins. Ostension vient du latin *ostendere*, montrer

A Darnac, Saint Jean-Baptiste est depuis fort longtemps objet de dévotions. Pierre Robert, lieutenant général de la Basse Marche de 1607 à 1658 rapporte dans une de ses chroniques : *En l'église de St Jean d'Arnac le jour de la fête dudit St qui est le 24 juin et pendant l'octave ou la quinzaine d'après, ensemble le jour et fête de sa décolation¹⁶ qui est sur la fin du mois d'août 29 dudit mois l'on se trouve très bien d'y aller pour migraines, douleurs de tête, maint, frénésie, létargie, Melancolie, vertiges et incubes, promptitude trop grande et colériques, apoplexies, epilepsies catharres, defluxions céphaliques et autres maladies des pieds et de la tête, voire pour le haut mal, la vertu de ce grand Saint ne pouvant être mis en doute...*

Ce pouvoir du Saint patron de Darnac de guérir toutes sortes de maladies va être confirmé par Louis Texier-Olivier, premier préfet nommé à Limoges. Ce dernier rédige un mémoire sur son département publié en 1808 dans une *Statistique générale de la France* et dans le chapitre consacré aux usages, fêtes et divertissements, il rapporte une curieuse coutume : *le patron de Darnac a le privilège extraordinaire de guérir toutes sortes de maladies ; mais si l'on a mal au bras, à la jambe, à la tête, il faut toucher le bras, la jambe et la tête du saint avec un peloton de laine qu'on lui lance d'une certaine distance ; si l'on manque son coup, on en lance un second, un troisième, et plusieurs autres s'il est nécessaire, jusqu'à ce qu'on ait touché le membre du saint qui correspond à celui dont on veut obtenir la guérison. Le même peloton ne peut servir qu'une fois, et le sacristain ne néglige pas de les ramasser tous à mesure qu'on les jette. Il arrive souvent qu'on fait cet exercice pendant que le curé dit la messe, il est sujet de recevoir de temps en temps quelques coups de peloton par la tête ou par les reins, mais il n'y fait pas attention. Il se trouve suffisamment dédommagé par une abondante provision de laine.*



En 1821, répondant à une enquête ministérielle sur les édifices anciens et coutumes de leurs communes, le maire de Darnac, Sandemoy, qui est également curé constitutionnel de 1790 à 1823 répond en ces termes : *On doit observer qu'à ce sujet la Statistique générale du département de la Haute-Vienne contient une note de pure imagination. On y dit qu'à la feste de St Jean Baptiste patron de la paroisse de Darnac, le peuple jette à la statue de ce saint des flocons de laine qui souvent viennent toucher la teste du prêtre. Tout cela est une plaisanterie imaginée comme tant d'autres, et absolument fausse.*

Pourtant, tout au long du XIX^e siècle, les historiens du Limousin relatent cette singulière pratique religieuse illustrée dans un article du Globe de 1839. Singulière, cette pratique ne l'est pas tant que cela car elle est également décrite par Stendhal dans les *Mémoires d'un touriste* et par Mérimée dans *Notes d'un voyage en Auvergne*.

¹⁶ La Décollation de saint Jean-Baptiste est un épisode du Nouveau Testament qui relate l'exécution du saint. Selon Marc (VI:14-29), Hérode, excédé, fait arrêter Jean et le fait lier en prison. Sa femme Hérodiade voulait faire tuer Jean mais Hérode Antipas le protégeait, car il le connaissait pour un homme juste et saint et l'écoutait avec plaisir. Salomé, la fille d'Hérodiade demande pour sa mère la tête de Jean Baptiste présentée sur un plateau. Hérode, fort attristé, envoya cependant un garde décapiter Jean dans sa prison, placer sa tête sur un plateau et la présenter à Salomé, qui l'offrit à sa mère Hérodiade. Caravage en fit un tableau en 1608

Toujours est-il que le saint patron de Darnac continue de faire l'objet d'un culte fervent au XX^e siècle. Chaque dimanche qui suit le 24 juin, la statue du saint garnie de ses rubans est placée sur un brancard orné d'une dentelle. Après la messe, la procession parcourt les rues du bourg. Le 25 juin 1961, 78 enfants et 150 adultes y participent malgré une chaleur accablante.



Photos de la procession en 1961